

2024-0036
2025-01-09

Étiquette de base du contenant

FLORGIB 4L **Régulateur de croissance végétale**

Liquide
COMMERCIAL

Pour une utilisation sur les GRIOTTES, les CERISES et les POMMES DE TERRE DE SEMENCE.

PRINCIPE ACTIF: Acide gibbérellique..... 4 %

ENREGISTREMENT. N° 29884 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI



MISE EN GARDE INFLAMMABLE

AVERTISSEMENT - IRRITANT OCULAIRE

Fabriqué par:
Fine Agrochemicals Limited
Hill End Road, Whittington
Worcester, WR5 2RQ
Royaume-Uni
www.fine.eu

Distribué par:
N.M Bartlett Inc
4509 Bartlett Road
Beamsville, Ontario
L3J 0Z1, Canada
Tel : 905-563-8261

CONTENU NET : 4 LITRES

2024-0036
2025-01-09

PRÉCAUTIONS

GARDEZ CE PRODUIT HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Pour plus d'informations sur les mises en garde et l'EPI, voir la brochure ci-jointe

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE est une formulation liquide soluble d'acide gibbéréllique pour les applications par pulvérisation.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Évitez la contamination des semences, des aliments pour animaux et des denrées alimentaires. Maintenez le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte des contenants dans votre région, éliminer le contenant

2024-0036
2025-01-09

conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS AUX UTILISATEURS

Ce produit antiparasitaire ne doit être utilisé que conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme au mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la *loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-0036
2025-01-09

FLORGIB 4L
Régulateur de croissance végétale

Liquide
COMMERCIAL

Pour une utilisation sur les GRIOTTES, les CERISES et les POMMES DE TERRE DE SEMENCE.

PRINCIPE ACTIF: Acide gibbérellique..... 4 %

ENREGISTREMENT. N° 29884 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

S'IL MANQUE DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTIQUETTE, COMMUNIQUEZ AVEC LE DISTRIBUTEUR AVANT D'UTILISER CE PRODUIT



MISE EN GARDE INFLAMMABLE

AVERTISSEMENT - IRRITANT OCULAIRE

Fabriqué par:
Fine Agrochemicals Limited
Hill End Road, Whittington
Worcester, WR5 2RQ
Royaume-Uni
www.fine.eu

Distribué par:
N.M Bartlett Inc
4509 Bartlett Road
Beamsville, Ontario
L3J 0Z1, Canada
Tel : 905-563-8261

CONTENU NET : 4 LITRES

2024-0036
2025-01-09

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Il convient de se laver les mains après avoir utilisé le produit. Portez aussi un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'une protection oculaire pendant les opérations de mélange et de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. En outre, il convient de porter des gants résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange et de chargement, de nettoyage et de réparation. NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE est une formulation liquide soluble d'acide gibbérellique pour les applications par pulvérisation.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Évitez la contamination des semences, des aliments pour animaux et des denrées alimentaires. Maintenez le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

2024-0036
2025-01-09

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte des contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS AUX UTILISATEURS

Ce produit antiparasitaire ne doit être utilisé que conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme au mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la *loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Fine Agrochemicals Ltd au +1-888-474-3463 pour

2024-0036
2025-01-09

demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Fine Agrochemicals Ltd n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) de tous les mélanges en cuve potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur cette étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et en utilisant des pratiques standards, afin de confirmer que le mélange en cuve est adapté à une application généralisée.

GRIOTTES

Pour un développement accru du pédoncule du fruit dans les griottes de Montmorency infestées par le virus de la jaunisse.

L'application annuelle d'acide gibbérellique peut augmenter le développement du pédoncule du fruit chez les cerisiers de Montmorency infectés par le virus de la jaunisse. La croissance des pousses végétatives, puis des pousses latérales, est stimulée, ce qui se traduit par une augmentation de la production l'année suivante.

Dosage : Mélangez 312,5 millilitres de FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE dans 1000 litres d'eau (10 parties par million) et appliquez en pulvérisation diluée sur les arbres vigoureux de Montmorency, de manière à appliquer neuf (9) litres de pulvérisation par arbre standard. Des doses plus élevées (469 millilitres pour 1000 litres d'eau) peuvent être nécessaires pour les arbres âgés et moins vigoureux. Ajoutez 250 ml d'AGRAL® 90 (agent de mouillage et d'étalement) à chaque tranche de 1000 litres de mélange de pulvérisation.

Période d'application

Appliquez à partir de la chute des glumes (présence de cinq à six (5-6) feuilles bien développées) jusqu'à deux (2) semaines après la chute des glumes. Respectez un intervalle minimal de 21 jours entre le traitement et la récolte.

Conditions pour obtenir les meilleurs résultats

Les meilleurs résultats seront obtenus sur des arbres jeunes et vigoureux. De meilleurs résultats seront obtenus si des conditions de températures fraîches (15 à 20 °C) et de faible humidité relative prévalent avant la pulvérisation. Les résultats seront moins bons si des conditions chaudes et humides prévalent avant la pulvérisation. De courtes périodes nuageuses au cours de journées fraîches et lumineuses avec une faible humidité relative n'auront pas d'effet sur les résultats.

Important - Il n'y aura pas de réaction chez les arbres affaiblis par des facteurs autres que la jaunisse virale, tels qu'un sol humide ou des blessures hivernales. Pour un diagnostic correct de la jaunisse virale et des conseils supplémentaires sur l'application de l'acide gibbérellique, consultez les autorités agricoles locales et les spécialistes de la vulgarisation fruitière.

CERISES

Pour retarder la maturation et améliorer la qualité des fruits des cerises rouges et noires.

FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE retarde la maturation des fruits de 4 à 5 jours, allongeant ainsi la période de cueillette et retardant la période de sensibilité à la fissuration par la pluie. Le traitement augmente également la taille des fruits, leur fermeté et leur résistance aux troubles post-récolte.

2024-0036
2025-01-09

Dosage : Mélangez 625 millilitres de FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE dans 1000 litres d'eau (20 ppm) et appliquez en pulvérisation foliaire jusqu'au ruissellement, 21 jours avant la récolte normale. Les fruits sont de couleur paille à ce stade. Récoltez lorsque les fruits ont atteint la teinte rouge souhaitée. Ne récoltez jamais dans les 21 jours suivant la pulvérisation.

POMME DE TERRE DE SEMENCE

Pour une augmentation du nombre de tubercules et un profil de tubercules plus petit pour les semences, les tubercules de table et les tubercules industriels.

L'application de FLORGIB 4L sur les pommes de terre de semence avant la plantation permet d'obtenir des tubercules plus petits et plus désirables pour la semence, la table ou la transformation industrielle.

Dosage : Mélangez 29,6 millilitres de FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE dans 75 litres d'eau sur 61 000 kg de pommes de terre de semence.

Méthode d'application : Appliquez ce produit uniquement dans des zones suffisamment ventilées ou dans des zones équipées pour éliminer le brouillard de pulvérisation. Appliquez le dosage spécifique sous forme de pulvérisation diluée sur les semences entières ou coupées à l'aide d'un système de pulvérisation à écran qui est bien confiné et qui empêchera toute perte de liquide. FLORGIB 4L RÉGULATEUR DE CROISSANCE VÉGÉTALE doit être appliqué avant de procéder à un traitement fongicide des semences.

NOTE : Certaines variétés de pommes de terre peuvent réagir différemment à l'acide gibbérellique. Étant donné que toutes les variétés de pommes de terre n'ont pas été testées pour leur réponse à l'acide gibbérellique, la première utilisation doit être limitée à une petite quantité de semences pour chaque variété de pommes de terre afin de confirmer une réponse positive avant de l'adopter comme pratique générale.